

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

L'AN DEUX MIL VINGT, LE SIX FEVRIER

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIEMONT**, légalement convoqué le 29 janvier 2020, s'est réuni en séance ordinaire, à Domjevin, sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

Titulaires : Madame Lucie KIPPEURT, Monsieur Philippe COLIN, Monsieur Michel CAYET, Monsieur Yves GRELOT, Monsieur Denis LAMBOTTE, Monsieur Bernard MULLER, Madame Anne SIDEL, Monsieur Jean-Marie GOGLIONE, Madame Adeline CAPONE, Monsieur Éric TAVERNE, Monsieur Alain BIONDI, Monsieur Thierry MEURANT, Madame Danièle VAILLANT, Monsieur Samuel NITTING, Monsieur Christophe RENARD, Monsieur Gérard PATOUX, Monsieur Jean-Pierre SIMOUTRE, Monsieur René ACREMENT, Madame Bernadette ROBARDET, Madame Michèle PARMENTIER, Monsieur Michel CESAR, Madame Véronique SAUFFROY, Monsieur Jean-Paul MARTIN, Madame Mireille MOUGIN, Monsieur Patrick LOUIS-CASTET, Monsieur Jean-Louis KIPPEURT, Monsieur Claude BOUFFIER, Monsieur André THIEBO, Monsieur Daniel SCHLUCK, Monsieur Jean-Michel CHRETIEN, Monsieur Jean-Noël JOLE, Monsieur Dominique FOINANT, Monsieur Michel BENAD, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Damien JACQUOT, Monsieur Stève JOUQUELET, Monsieur Michel MARCEL, Monsieur Frédéric MAILLIOT, Monsieur Fabrice DUBOIS-POT, Monsieur Philippe ARNOULD, Monsieur Philippe BRICOT, Monsieur Joël MATHIEU, Monsieur Thierry CULMET, Monsieur Gérard MICHEL, Monsieur Claude BOURA, Monsieur Michael THUOT, Monsieur Gilbert BREGEARD.

Suppléants en situation délibérante : Monsieur Ludovic NOEL, Madame Roselyne MUNIER, Madame Marie-Hélène HUMBERT, Monsieur Thierry L'HOTE, Monsieur Laurent NITTING.

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Paul LARGENTIER a donné pouvoir à Monsieur Philippe ARNOULD
Monsieur Denis BOULANGER a donné pouvoir à Monsieur Bernard MULLER

Excusés : Monsieur Gérard COUSTEUR, Monsieur Christian GALLOIS, Monsieur Bernard BATHO, Monsieur Denis BOULANGER, Monsieur Paul MARTIN, Monsieur Roland HUMBERT, Monsieur Jean-Paul LARGENTIER, Madame Josiane TALLOTTE, Madame Marie-Thérèse GERARD, Monsieur Francis PIERRON.

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | |
|-----------------------|------------|-----------|
| EN EXERCICE : | PRESENTS : | VOTANTS : |
| 71 | 52 | 53 |

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Véronique SAUFFROY est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2019

Le compte-rendu du 11 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

3. PRESENTATION D'UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE REALISE EN PARTENARIAT AVEC LA DDT

Philippe ARNOULD explique l'origine de la démarche engagée en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Meurthe-et-Moselle. Dans l'objectif de déposer un dossier de candidature au dispositif ORT (Opération de Revitalisation des Territoires), un diagnostic de territoire est nécessaire. La DDT propose une méthodologie permettant d'arriver à un diagnostic simplifié.

Magali PAULUS et Bruno DELABRE, de la Direction Départementale des Territoires, présentent rapidement la méthode. Il s'agit d'obtenir une représentation schématique issue des données obtenues auprès de différents services et d'un travail en atelier avec 8 élus (les membres de l'exécutif de la CCVP). Il ne s'agit pas de reconstituer une carte détaillée mais de dresser une photographie des points essentiels. Une seconde séance de travail sera prochainement organisée pour travailler sur les enjeux.

Le diagnostic présenté est joint en **annexe 1**.

La diapositive « 9. Emploi et zones économiques » devra être complétée par le secteur sanitaire et médico-social, plus gros secteur employeur du territoire avec 3H Santé, le centre sanitaire et médico-social « Les Rives du Château » (Croix-Rouge), le CAPS, les ADMR... et le secteur public (CCVP, Syndicat des Lacs...).

Véronique SAUFFROY intervient pour compléter 2 points :

- Les infrastructures routières doivent être mises plus en avant. En effet, seule la 2x2 voies figure sur la carte alors que le territoire est connecté aux territoires voisins par le réseau secondaire. C'est un élément important pour montrer l'attractivité du territoire.
- Le secteur associatif est totalement absent du diagnostic alors qu'il est très important sur le territoire. Cette particularité a été complètement oubliée.

Des corrections seront apportées au document afin de prendre en compte ces remarques.

4. PROJET DE RENOVATION DES MULTIACCUEILS

Les deux centres multi-accueil gérés par la CCVP ont plus de 10 ans (2007 pour les copains d'abord et 2008 pour Vitamines) et nécessitent des travaux de rafraîchissement et le remplacement de matériel vétuste. Deux programmes de rénovation globale ont ainsi été élaborés pour chaque multi-accueil, en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Des demandes de financement ont été adressées à la CAF 54 au titre du Plan de Rénovation des établissements d'accueil des jeunes enfants. Cette demande a reçu un avis favorable, assurant un financement des travaux à hauteur de 80% HT.

Le descriptif des travaux est le suivant :

Vitamines :

Peinture générale : 15 388,48 €

Aménagement de la cour : 13 645,83 €

Rénovation de la cuisine : 3 741,67 €

Pose d'un volet roulant : 1 211 €

Acquisition informatique + bureau : 540,83 €

Aménagement vestiaires : 1 308,33 €

Remplacement mobilier vétuste (plan de change, entrée, rangement) : 26 426,54 €

Portes placard : 2 200 €

Total : 62 710,85 € H.T.

Les copains d'abord :

Peinture générale : 10 970 €

Remplacement mobilier vétuste (plan de change, entrée...) : 21 778,70 €

Aménagement de la cour : 23 948,60 €

Aménagement de la cuisine : 3 605,31 €

Modification des sanitaires (salle de bain, vidoir, bac lave main) : 2 138,20 €

Remplacement des portes : 2 845 €

Total : 65 286,45 € H.T.

Le conseil est invité à se prononcer sur ces programmes de travaux et le cas échéant, à en valider les montants. Il est précisé que les travaux s'étaleront, si nécessaire, sur plusieurs exercices budgétaires, dans la limite de validité de la subvention de la CAF fixée au 10 octobre 2022.

Philippe COLIN demande si le sujet de la climatisation a été abordé. Samuel NITTING confirme que les températures sont parfois très élevées en été (30 °c).

Michel MARCEL explique que ce type de travaux n'était pas éligible à ce programme d'aide, ce qui n'empêche pas de se pencher sur le sujet dans l'avenir.

Philippe ARNOULD pense que c'est un élément à prendre en compte. Il se dit lui-même surpris par les températures qu'il a pu constater dans le bâtiment de Blâmont.

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

Michel MARCEL ajoute que le sujet est délicat. La Protection Maternelle et Infantile (PMI) avait été sollicitée mais a dit ce qu'il ne fallait pas faire plutôt que ce qu'il faut faire.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le programme de rénovation de chaque multi-accueil à hauteur de 62 710,85 € HT maximum pour Vitamines et de 65 286,45 HT maximum pour Les copains d'abord.
- D'affirmer que les crédits budgétaires nécessaires aux opérations seront prévus au budget.
- De préciser que la conduite du programme sera effectuée, au besoin sur plusieurs exercices budgétaires.

5. MAISON DE LA SOYE

La CCVP a acquis en 2019 la Maison Forestière de la Soye afin d'y implanter une activité touristique, agro-touristique, sylvicole, ... dans le cadre d'un appel à projets. Un appel à projets avait été lancé en début d'année 2019 et avait été prolongé jusqu'à l'automne afin de permettre à un maximum de porteurs de projets de se positionner. L'examen des candidatures est en cours d'analyse selon les critères définis dès l'origine (apports pour le territoire sur le plan économique, touristique, socio-éducatif, culturel et du développement durable). Un certain nombre de garanties sur les structures porteuses ou l'obtention de prêts doivent encore être vérifiés avant de pouvoir retenir définitivement une des candidatures. Un positionnement de principe du conseil est néanmoins sollicité afin de pouvoir poursuivre la démarche.

Damien JACQUOT demande s'il y aura des conditions imposées à l'acquéreur dans l'acte de vente ? Philippe ARNOULD souhaite inclure le même type de conditions que l'Etat avait fixé lors de la vente à la CCVP vis-à-vis d'une éventuelle plus-value.

Après délibération, le conseil communautaire décide (1 abstention) de donner un accord de principe sur le principe de la vente de la Maison Forestière de la Soye au prix d'achat majoré des frais liés à cet achat et de tous les frais engagés entre la date d'acquisition et la date de la vente. Le choix de l'acquéreur se fera selon l'appel à projet sur la base de l'analyse menée par le groupe de travail spécifiquement mis en place pour examiner les candidatures selon les critères de sélection.

6. PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE BADONVILLER

Des corrections devant être apportées au bail, il sera soumis au conseil lors de sa prochaine réunion.

7. MOTION RN4

Une rencontre devant intervenir prochainement avec la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud et les parlementaires concernés pour travailler sur un projet de texte commun, ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil.

8. QUESTIONS DIVERSES

Convention de développement culturel : Lors d'une réunion avec l'Education Nationale et la DRAC qui s'était tenue il y a environ un an, les élus avaient été choqués par la situation socio-éducative du territoire. Les services de l'Etat avaient alors proposé de travailler sur un projet de convention de développement culturel. Un diagnostic est nécessaire. Plutôt que de missionner un bureau d'études, Philippe ARNOULD propose de recourir à un stagiaire de Master « développement culturel » pour réaliser ce diagnostic. Ce stage de 6 mois à environ 600 € par mois pourrait être subventionné à 80 %. La convention de développement culturel permettrait de bénéficier de 10 k€ par an de soutien financier auquel s'ajouteraient des subventions sur des projets. Le projet nécessiterait un demi-poste dédié (projet à affiner pour voir notamment si un poste existant pourrait être en partie affecté à ce projet).

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

Baptême de la maison de santé : Philippe ARNOULD propose plusieurs dates pour le baptême de la maison de santé de Cirey « Jacques Chirac » : 25/04, 16/05 et 6/06. La date définitive dépendra de la disponibilité de la famille Chirac.

Permanences décentralisées MSAP : Une permanence décentralisée hebdomadaire des Maisons de Service au Public sera assurée les jeudis après-midi en alternance sur Ogéviller (à la maison des services ADMR) et Emberménil (à la mairie) à partir du 20 février. Philippe ARNOULD insiste sur l'importance de ces permanences pour les habitants de la partie nord-ouest du territoire qui sont éloignés des services assurés dans les bourgs-centres.

Fibre : Lucie KIPPEURT demande si de nouvelles informations sont disponibles pour la fibre ? Une réunion vient de se dérouler à Cirey pour les communes de Cirey, Tanconville, Frémonville, Harbouey, Fréménil, Domjevin et Vého. Les réunions sont organisées dès qu'un groupe de communes est éligible. Il est probable que d'autres communes seront concernées dans les prochaines semaines.